



274 Mds€ nets en 2022

Les entreprises françaises restent fortement imposées

Avec 10,4 % du PIB de prélèvements nets sur les entreprises, la France est loin devant les 7,1 % de l'Allemagne, même en tenant compte des aides reçues



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

La France est en 2022 au deuxième rang de l'Union européenne pour le poids, en pourcentage du PIB, des cotisations sociales payées par les employeurs et des impôts payés par les entreprises sur leur production. Face à ce constat et pour le relativiser, il est souvent mis en avant que les entreprises sont particulièrement aidées en France.

Pour éclairer ce débat, on peut additionner, d'un côté, les prélèvements obligatoires sur les entreprises, et d'un autre côté, les aides qu'elles reçoivent pour ensuite déduire ces aides des prélèvements et procéder à des comparaisons internationales.

“Les prélèvements obligatoires sur les entreprises peuvent être estimés à 333 Mds€, soit 12,6 % du PIB, et les aides reçues par elles à 59 Mds€, soit 2,2 % du PIB, en 2022”

On peut retenir comme prélèvements obligatoires sur les entreprises, les cotisations sociales des employeurs et les impôts sur la production et sur les bénéficiaires des sociétés. Les impôts indirects comme la TVA doivent être écartés, car il est souvent très difficile de distinguer les parts réellement payées par les entreprises et par les ménages sur ces impôts. S'agissant des aides aux entreprises, celles qui prennent la forme d'allègements de cotisations sociales et de dépenses fiscales sont pour la plupart déjà soustraites des prélèvements obligatoires, et il ne faut donc pas les prendre en compte car cela conduirait à les soustraire une deuxième fois.

Dans ces conditions, et en se limitant aux sociétés non financières – parce que les sociétés financières sont soumises à une fiscalité très particulière et parce que les données sur les entreprises individuelles sont insuffisantes – les prélèvements obligatoires sur les entreprises peuvent être estimés à 333 Mds€, soit 12,6 % du PIB, et les aides reçues par elles à 59 Mds€, soit 2,2 % du PIB, en 2022.

Les prélèvements nets des aides se sont donc élevés à 274 Mds€, soit 10,4 % du PIB, en 2022. Ils ont augmenté de 1,5 point de PIB de 1986 à 2001, puis ont diminué de 3,0 points jusqu'à un minimum en 2021, pour revenir en 2022 à leur niveau de 1986. Il n'y a pas de tendance claire à leur augmentation ou à leur diminution sur longue période.

Prélèvements nets parmi les plus élevés de l'UE

La France était à la deuxième place de l'Union européenne en 2022 pour les prélèvements sur les sociétés non financières, en pourcentage du PIB, derrière la Suède mais loin devant l'Allemagne (9,3 % du PIB). Elle était à la cinquième place pour les aides aux entreprises, à égalité avec l'Allemagne, derrière notamment la Belgique (première avec 3,5 % du PIB) et l'Italie. Elle se situait à la troisième place, derrière la Suède (13,7 % du PIB) et Chypre, pour les prélèvements nets des aides, loin devant l'Allemagne (7,1 %).

Même si on tient compte des aides reçues, les prélèvements sur les entreprises sont donc en France parmi les plus élevés de l'Union européenne. Ces aides, y compris celles qui prennent la forme de dépenses fiscales et d'allègements de cotisations, doivent néanmoins être évaluées pour réduire ou supprimer celles qui ne sont pas efficaces, ce qui pourrait

permettre de réduire les taux de droit commun des impôts et cotisations, ou le déficit public.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

[S'inscrire à la newsletter Économie Politique](#)

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 19/12/2023

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter](#).